



**Hiver
Printemps
2025**

En France : villages de vacances, hôtels, résidences locatives
& à l'étranger : séjours



Agents actifs et retraités des services de l'Etat de la région Occitanie, avec la SRIAS Occitanie et VTF bénéficiez de remises pour vos prochaines vacances.

- Découvrez dans les brochures été et hiver et le site web toutes les offres vacances de VTF, Les Vacances Très Familles, en France et à l'étranger.
- Des villages et résidences de vacances à taille humaine en location, pension complète et demi-pension avec des animations pour les adultes et des clubs enfants gratuits dès 3 mois.
- Des séjours, location et circuits à l'étranger

Cumulez les avantages !

Selon vos revenus et dans la limite des crédits disponibles, vous pouvez bénéficier d'une aide financière en plus des remises tarifaires accordées par VTF.

[Voir détails et modalités page suivante](#)

Tarifs préférentiels accordés à tous les agents

- 12% de remise sur les villages et résidences VTF en France
- 5% de remise sur les voyages et les villages "partenaires".
- Remise VTF cumulable avec les Offres 1^{ère} Minute VTF
- Adhésion VTF offerte (valeur 44€)
- Accès aux offres solidaires SRIAS : VTF propose une sélection de destinations pour les agents dont l'impôt est inférieur à 1000€ (ligne 14 du dernier avis d'imposition)

VTF propose une tarification solidaire basée sur le quotient familial VTF pendant les vacances scolaires d'été sur certaines dates et sur certaines destinations VTF (renseignements auprès de notre centrale de réservation). Pour les agents dont le QF mensuel est inférieur à 860€, une remise jusqu'à 17% s'appliquera. **IMPORTANT :** non cumulable avec la remise partenaire de 12%.

NB : Elles ne sont pas cumulables avec les promotions de dernière minute et les "promos du jeudi", les "Packs surprise" et toutes promotions temporaires.





Renseignements & réservations

Par téléphone : 04 42 123 200 / Numéro non surtaxé
(impératif si vous souhaitez cumuler la participation SRIAS + la remise VTF)

Par internet : www.vtf-vacances.com (espace CE et collectivités)
avec le code **740186** (seules les remises VTF seront appliquées)

Pour obtenir la subvention SRIAS, réservez par téléphone

← Brochures sur demande

Modalités pratiques 2025

Est-ce que je suis éligible à une participation de la SRIAS Occitanie ?

- Tous les agents de l'état actifs et retraités en région Occitanie peuvent bénéficier d'une subvention en 2025.
- Au minimum 20% des frais de séjours plafonné à 200€.

Montant de la participation

La participation SRIAS est calculée sur la base de votre quotient familial mensuel.

Calcul du quotient familial mensuel

$$Q.F.M. = \frac{\text{dernier revenu fiscal de référence du foyer}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

Vous devez impérativement fournir à VTF les justificatifs suivants :

- Copie du dernier bulletin de salaire ou de solde ou de pension émanant d'un ministère d'état (code MIN) ou d'un établissement bénéficiant d'une dérogation pour 2024
- Copie du dernier avis d'imposition du foyer

Les réservations ne pourront être confirmées que sur présentation de ces pièces.

Règles de fonctionnement

- En 2025, l'agent bénéficie d'une seule participation SRIAS pour l'année civile.
- Les agents qui ont bénéficié d'une subvention en 2023 et 2024 ne sont pas éligibles à la subvention en 2025.
- Même si une famille est composée de 2 agents, la participation est plafonnée à une aide par année civile.
- Les séjours doivent être de 7 jours minimum.
- Les participations SRIAS sont attribuées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS pour l'année civile 2025.
- Dans le cas d'épuisement du budget prévu ou si vous souhaitez réserver plusieurs séjours vacances, la participation SRIAS ne pourra pas vous être attribuée mais les tarifs préférentiels VTF seront appliqués.

Tableau des tranches de revenus et des montants subventionnés SRIAS

Séjours dont le tarif est basé sur le quotient familial

Tranches	Quotient familial mensuel	Subventions SRIAS
1 ^{ère} tranche	Inférieur à 860€	60% des frais de séjour avec un maximum de 600 €
2 ^{ème} tranche	860 et 1310€	40% des frais de séjour avec un maximum de 450€
3 ^{ème} tranche	Supérieur à 1310 €	20% des frais de séjour avec un maximum de 200 €

Séjours à tarif unique Quel que soit le QF de l'agent

Pension complète ou ½ pension 30% des frais – Maxi 350€- Location 40% des frais – Maxi 350€

Toutes nos promos et bons plans sur www.vtf-vacances.com

www.vtf-vacances.com | 04 42 123 200 Numéro non surtaxé